



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Table des matières

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	2
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
a) Résultat de clôture de la section de fonctionnement	6
b) Les recettes de fonctionnement	7
• Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	8
• Impôts et taxes (chapitre 73)	8
• La fiscalité locale (chapitre 731)	10
• Les dotations et participations (Chapitre 74)	13
• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	15
• Les produits spécifiques (chapitre 77)	15
• Les atténuations de charges (chapitre 013)	15
c) Les dépenses de fonctionnement	16
• Les charges à caractère général (chapitre 011)	17
• Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	18
• Les atténuations de produits (chapitre 014)	19
• Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	19
• Les charges financières (chapitre 66)	20
• Les dépenses spécifiques (chapitre 67) et les dotations aux provisions (chapitre 68)	20
2. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS	21
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
a) Résultat de clôture de la section d'investissement	23
b) Les dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté)	23
c) Les financements des équipements	26
• La structure des recettes d'investissement	26
• Le financement des équipements	27
• FCTVA	27
• Les subventions d'équipement (chapitre 13)	27
• La dette sur le budget principal (chapitre 16)	28
4. RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	32
5. BUDGETS ANNEXES	32
a) Le budget « Assainissement non collectif »	32
b) Le budget « Assainissement collectif en gestion TTC »	33
c) Le budget « Assainissement collectif en gestion HT »	34
d) Le budget « Déchets ménagers »	35
e) Le budget « transports »	37
f) Le budget « Zones d'Activités Économiques »	38
6. RESULTATS CONSOLIDES	40

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Préambule :

Le compte administratif qui termine et concrétise le cycle de l'exercice budgétaire 2021, a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 17 décembre 2020,
- Le budget primitif 2021 approuvé le 9 février 2021,
- Les décisions modificatives adoptées les 25 mai et 14 décembre 2021.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser. Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

La nomenclature M57 ayant remplacé la nomenclature M14 au 1er janvier 2021, une correspondance des comptes et chapitres a été mise en place pour les années 2019 et 2020 afin d'établir des évolutions en concordance avec les années précédentes.

Contexte général :

Dans un contexte toujours marqué par la pandémie de Covid-19, les budgets des collectivités locales ont globalement bien résisté en 2021. L'épargne brute du bloc communal a progressé de 2,3 % en 2021, cependant de grandes disparités existent entre les collectivités.

La nouvelle donne inflationniste réinterroge nécessairement les perspectives car les charges de fonctionnement correspondant à ces tarifs vont grimper et avoir des conséquences à court terme en 2022, entraînant également des incertitudes à moyen terme. L'annonce du dégel du point d'indice avant l'été, même si elle est conditionnée à de nombreux facteurs aura également un impact important sur les dépenses de fonctionnement des collectivités à compter de 2022. En parallèle, la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % décidée pour 2022 pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989, vient accroître mécaniquement les recettes de fonctionnement des collectivités.

Synthèse financière :

La Roche-sur-Yon Agglomération a vu en 2021 ses recettes de fonctionnement progresser légèrement plus vite que ses dépenses de fonctionnement (1,32 % contre 1,07 %). Conséquence de ces trajectoires, les niveaux d'épargne atteignent 7,61 M€ pour l'épargne brute et 4,03 M€ pour l'épargne nette, et progressent respectivement de 8,51 % et 2,86 %.

La qualité de la gestion financière, conforme à la stratégie définie lors du DOB 2021 et du BP 2021, permet de maintenir et conforter ces résultats. Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 10,3 %, soit un niveau légèrement supérieur au taux 2020 (9,7 %). Enfin l'autofinancement dégagé couvre près de 20 % des investissements.

L'Agglomération a également maintenu ses engagements en termes de développement et d'investissement pour notre territoire. Cet effort porte les investissements à 154 € par habitant en 2021 contre 94 € pour la moyenne de la strate. Afin de financer ses investissements, la collectivité s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement et sur un recours à l'emprunt maîtrisé et conforme à nos prospectives financières.

L'encours de dette atteint ainsi 57,88 M€ au 31 décembre 2021, en progression par rapport à 2020 (50,47 M€). Ce niveau d'endettement est conforme à la stratégie communautaire, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers. Avec une capacité de désendettement de 7,60 ans, la solvabilité reste en-deçà des seuils d'alerte, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour financer les projets communautaires.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Tous budgets confondus, les dépenses de La Roche-sur-Yon Agglomération (hors résultat reporté) sont de 145,28 M€ en 2021, dont 103,22 M€ pour la section de fonctionnement et 42,06 M€ pour la section d'investissement. Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 147,17 M€, dont 107,98 M€ pour la section de fonctionnement et 39,19 M€ pour la section d'investissement.

Enfin, les restes à réaliser (RAR) d'investissement, reportés de 2021 à 2022, se montent à 3,76 M€ en dépenses et 4,69 M€ en recettes.

L'excédent cumulé (résultat reporté inclus) s'élève en 2021 à 10,53 M€, dont 2,85 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 7,68 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux SPANC, Assainissement collectif TTC, Assainissement collectif HT, Déchets ménagers, Transports et Zones d'Activités Economiques.

Délai global de paiement :

Le Délai Global de Paiement s'élève à 19,26 jours en 2021 (contre 21,67 jours en 2020) permettant ainsi un règlement rapide de nos fournisseurs.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement 66,20 M€	Charges à caractère général 9,17 M€	Recettes de fonctionnement 73,83 M€	Produits des services 3,25 M€
	Charges directes de personnel 21,19 M€		Flux de mutualisation avec la commune de La Roche-sur-Yon 8,80 M€
	Flux de mutualisation avec la commune de La Roche-sur-Yon 6,55 M€		Impôts et taxes 18,54 M€
	Autres charges de gestion courante 7,59 M€		Fiscalité locale 23,00 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,18 M€		Dotations et participations 19,35 M€
	Reversement aux communes 20,81 M€		Autres recettes de fonctionnement 0,87 M€
	Charges financières et autres 0,71 M€		Cessions des immobilisations 0,02 M€
Remboursement capital dette 3,59 M€		Epargne de gestion 8,32 M€	
Dépenses d'investissement 22,05 M€	Dépenses d'équipement 21,28 M€	Epargne brute 7,61 M€	
	Autres dépenses d'investissement 0,77 M€	Epargne nette 4,03 M€	
		Recettes d'investissement 18,41 M€	FCTVA, dotations et subventions 7,41 M€
			Emprunts budget principal 11,00 M€
TOTAL Dépenses	91,84 M€	Résultat de l'exercice	0,40 M€
		TOTAL Recettes	92,24 M€

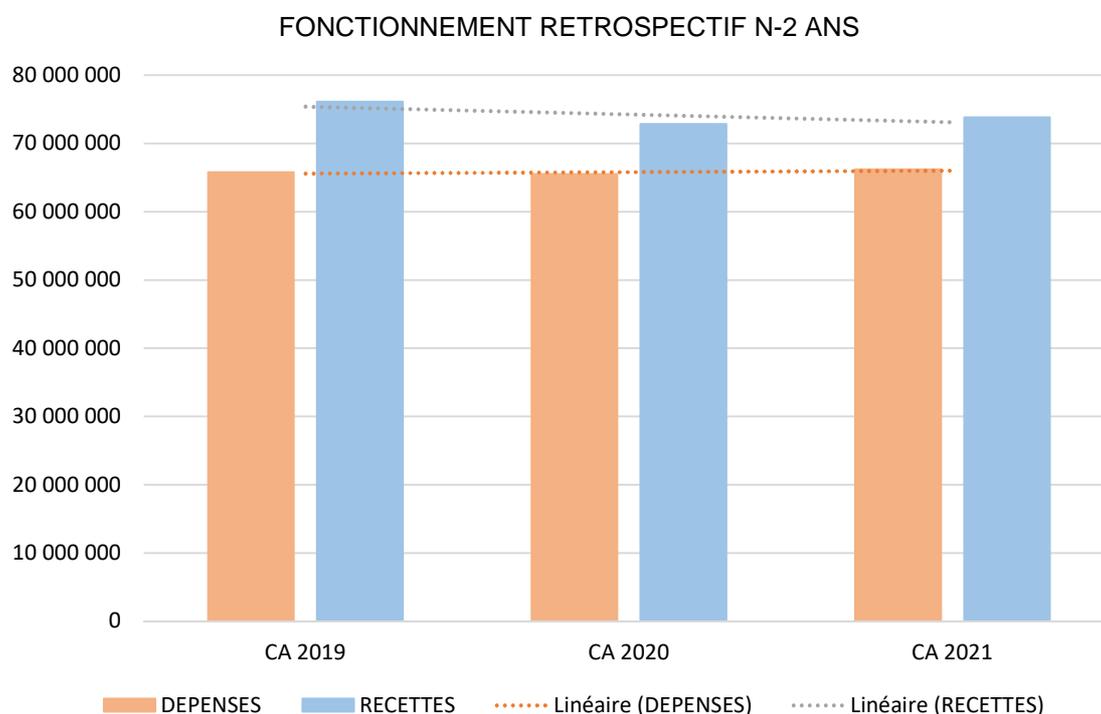
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion 65,49 M€	Charges à caractère général 9,17 M€	Recettes de gestion 73,81 M€	Produits des services 3,25 M€
	Charges directes de personnel 21,19 M€		Flux de mutualisation avec la commune de La Roche-sur-Yon 8,80 M€
	Flux de mutualisation avec la commune de La Roche-sur-Yon 6,55 M€		Impôts et taxes 18,54 M€
	Autres charges de gestion courante 7,59 M€		Fiscalité locale 23,00 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,18 M€		Dotations et participations 19,35 M€
	Reversement aux communes 20,81 M€		Autres recettes de fonctionnement 0,87 M€
	Charges financières et autres 0,71 M€		Cessions des immobilisations 0,02 M€
		Epargne de gestion 8,32 M€	Epargne brute 7,61 M€
TOTAL Dépenses	66,20 M€	TOTAL Recettes	73,83 M€

Nous constatons une reprise des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement légèrement à la hausse. Néanmoins, le niveau des recettes reste inférieur à celui de 2019.



a) Résultat de clôture de la section de fonctionnement

Le total des recettes émises est de 75 965 464,15 € dont 73 833 329,67 € en réelles et 2 132 134,48 € en opérations d'ordre entre section.

Quant au total des dépenses émises, son montant est de 72 944 514,90 €, dont 66 198 698,24 € en réelles et 6 745 816,66 € en opérations d'ordre entre section.

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2021 est donc de 3 020 949,25 €, dont 7 634 631,43 € en réel et - 4 613 682,18 € en opérations d'ordre entre sections.

Le résultat reporté de l'exercice précédent (2020) s'élève à 3 360 339,25 €.

Concernant la section de fonctionnement, il s'établit de la façon suivante :

Résultat reporté exercice 2020 :	3 360 339,25 €
Résultat exercice 2021 :	3 020 949,25 €
Résultat de clôture 2021 :	6 381 288,50 €

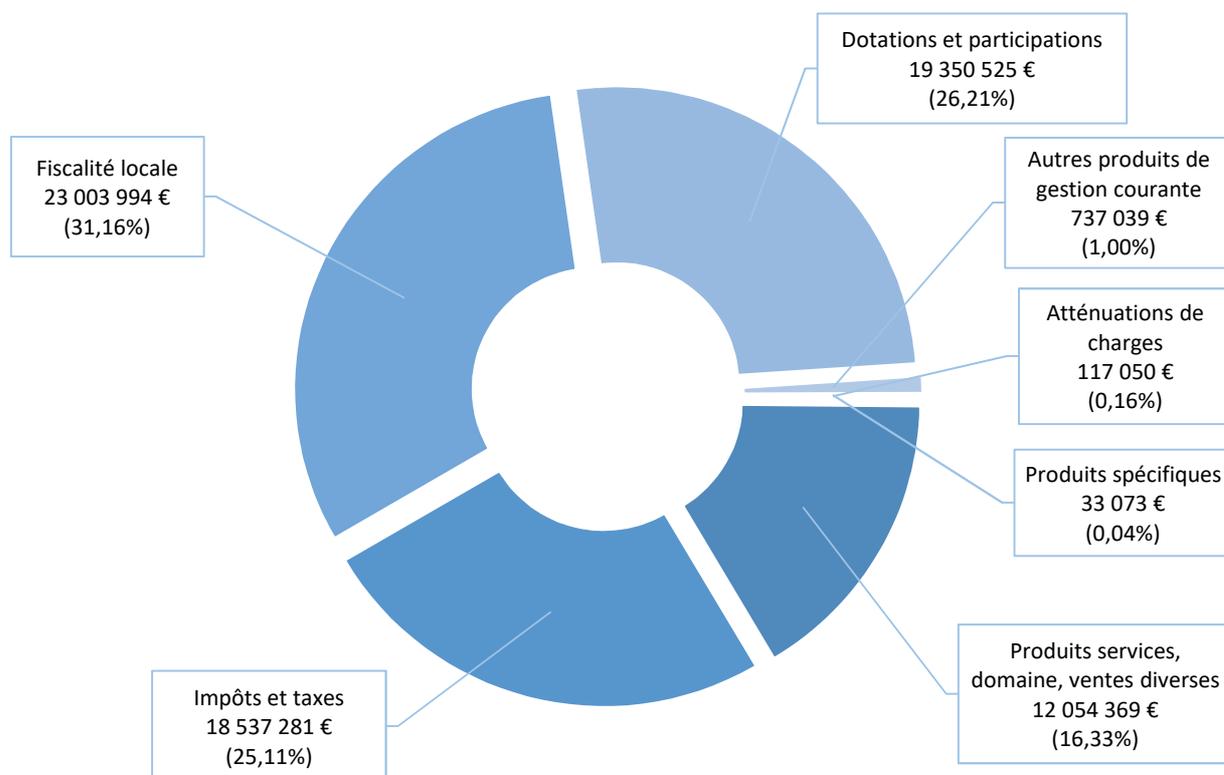
Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève donc à 6 381 288,50 € en 2021.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, hors résultat reporté à 73,83 M€ soit une augmentation de 1,32 % par rapport à 2020.

FONCTIONNEMENT	Chap	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Produits services, domaine, ventes diverses	70	12 465 135	11 488 507	-7,83%	12 054 369	4,93%
Impôts et taxes	73	5 175 558	5 318 876	2,77%	18 537 281	248,52%
Fiscalité locale	731	35 448 909	36 565 670	3,15%	23 003 994	-37,09%
Dotations et participations	74	18 154 850	18 253 744	0,54%	19 350 525	6,01%
Autres produits de gestion courante	75	3 612 037	729 233	-79,81%	737 039	1,11%
Produits spécifiques	77	921 536	365 779	-60,31	33 073	-90,96%
Atténuations de charges	013	351 225	151 077	-56,99%	117 050	-22,52%
Total recettes réelles de fonctionnement		76 129 251	72 872 886	-4,28%	73 833 330	1,32%

Elles se répartissent de la façon suivante :



- **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 12,05 M€, les produits des services sont en augmentation de 4,93 % par rapport à 2020. Ils concernent principalement les recettes de refacturation de personnel (9,15 M€) et de frais (1,15 M€) aux communes membres. Ils intègrent également les recettes des usagers des services proposés par la Roche-sur-Yon Agglomération, à savoir principalement les activités à caractère sportif et social.

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	872 354	303 108	-65,25%	753 859	-148,62%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	755 075	600 024	-20,53%	770 010	28,33%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	296 303	147 409	-50,25%	226 514	53,66%
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	946 197	789 387	-16,57%	861 629	9,15%
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres	8 280 958	8 303 925	0,40%	8 153 169	-1,93%
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	112 848	114 603	1,56%	134 207	17,11%
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	129 892	110 144	-15,20%	101 343	-7,99%
70875	Remboursement de frais par les communes membres	1 014 996	1 084 650	6,86%	1 049 240	-3,26%
	Autres produits	56 510,51	25 258	-55,30%	4 668	-81,52%
Total Produits services, domaine, ventes diverses		12 465 135	11 488 507	-7,83%	12 054 369	4,93%

Les principales variations concernent :

- La diminution des frais facturés aux communes membres de 161 K€,
- La progression des recettes du complexe Arago pour 450 K€ et des multi-accueils pour + 170 K€.

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Suite à la mise en place du référentiel comptable M57 à compter de 2021, le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes évolue. Il ne comprend plus les recettes liées à la fiscalité directe et intègre la fraction de TVA nationale reversée créée en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Nature	Impôts et taxes	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73211	Attributions de compensation reçues	9 732	9 732	0,00%	9 732	0,00%
73221	FNGIR	2 613 059	2 613 059	0,00%	2 613 059	0,00%
732221	FPIC	2 552 587	2 696 085	5,62%	2 805 111	4,04%
7323	Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	180		-100,00%	5 193	
7351	Fraction de TVA nationale reversée	0	0		13 104 186	
Total		5 175 558	5 318 876	2,77%	18 537 281	248,52%

Le FNGIR :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été créé en 2010 pour compenser les EPCI des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce reversement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

D'un montant de 2,61 M€ pour l'Agglomération, celui-ci est figé depuis 2010 hors modification législative pour financer les dispositifs de péréquation (écrêtement opéré une seule fois en 2018).

Le FPIC :

La Loi de finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe nationale dédiée au FPIC est resté figée en 2021 au niveau de 2016 pour la 5ème année consécutive, soit 1 M€ contre 780 M€ en 2015 et 570M€ en 2014.

Après un prélèvement opéré en 2019, l'Agglomération n'a pas subi de prélèvement en 2020 et 2021. En 2021, son reversement a progressé de 109 K€ (+ 4,04 %).

Nature	Fiscalité reversée	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
732221	FPIC (recette)	2 552 587	2 696 085	5,62%	2 805 111	4,04%
7392221	FPIC (dépense)	126 990	0	-100,00%	0	
FPIC net		2 425 597	2 696 085	11,15%	2 805 111	4,04%

Malgré un potentiel financier agrégé du territoire (EPCI et les 13 communes membres) de 604 € par habitant supérieur au seuil déclencheur de 583 € pour un prélèvement, le revenu moyen par habitant du territoire de 13 922 €, inférieur à la moyenne nationale de 15 656 €, exempte le territoire d'un prélèvement en 2021.

Le territoire est classé 443ème sur 745 éligibles au FPIC en 2021 (60 % des EPCI).

La fraction de TVA nationale reversée :

L'Agglomération a reçu en 2021 une part du produit de TVA nationale basée sur la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales pour un montant de 13,10 M€.

En effet, pour 2021, la fraction de TVA attribuée à chaque EPCI est égale à une perte de référence de TH, à hauteur de la somme du produit de la THP et des compensations d'exonérations de TH versées à l'EPCI en 2020. Le produit TH perdu est le résultat du produit de la base d'imposition 2020 par le taux intercommunal appliqué sur le territoire intercommunal en 2017 majoré de la moyenne annuelle des rôles supplémentaires affectés à la THP émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de l'Agglomération.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

Suite à la mise en place en 2021 de la nomenclature comptable M57, le chapitre 731 relatif à la fiscalité locale apparaît dans les documents budgétaires.

Il comprend :

- Les impôts « ménages » constitués de la Taxe d'Habitation (TH) et des Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) acquittées par les personnes physiques et morales.
- Les impôts « économiques » constitués de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La taxe de séjour facultative instituée par l'Agglomération

Nature	Fiscalité locale	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73111	CFE, Taxes foncières et d'habitation	25 087 989	26 027 720	3,75%	12 316 583	-52,68%
73112	CVAE	7 502 874	7 925 034	5,63%	8 110 489	2,34%
73113	TASCOM	1 891 054	1 896 421	0,28%	1 732 962	-8,62%
73114	IFER	497 575	527 233	5,96%	567 324	7,60%
731721	Taxe de séjour	246 288	122 799	-50,14%	161 975	31,90%
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0	0		188	
7318	Rôles supplémentaires de fiscalité locale	223 129	66 463	-70,21%	114 473	72,24%
Total Fiscalité locale		35 448 909	36 565 670	3,15%	23 003 994	-37,09%

Les impôts ménages :

Pour rappel, la loi de finances 2020 a supprimé à partir de 2021 le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et les compensations fiscales afférentes perçu par les communes et EPCI. Jusqu'en 2023, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'État.

80 % des ménages n'ont pas payé de THRP. Les 20 % restants ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2021, il sera de 65 % en 2022, avec une suppression définitive de l'impôt sur 2023. Le produit fiscal en résultant est affecté au budget de l'Etat et non à la collectivité.

Seules les résidences secondaires, locaux divers passibles de TH et locaux vacants restent assujettis à la TH avec un taux de TH sur les résidences secondaires (THRS) figé au taux de TH voté en 2017 et un produit fiscal affecté à la collectivité.

L'Agglomération retrouvera un pouvoir de modulation de taux sur la THRS en 2023.

- L'évolution des bases d'imposition

Evolution des bases nettes imposables	2019	2020	Evolution	2021	Evolution
Taxe d'Habitation (TH)	117 219 636	120 419 223	2,73%	4 878 187	-95,95%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	104 537 059	108 020 892	3,33%	104 220 440	-3,52%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	2 430 029	2 484 018	2,22%	2 447 814	-1,46%
Total des évolutions des bases nettes imposables	224 186 724	230 924 133	3,01%	111 546 441	-51,70%

Les bases nettes imposables ont diminué, entre 2020 et 2021, de 51,70 % suite à :

- La suppression des bases d'imposition relatives à la TH sur les résidences principales (- 96 %),
- La diminution de moitié de la valeur locative des établissements industriels nécessaires au calcul de la taxe foncière imposée par la loi pour diminuer les impôts de production.

Les bases d'imposition ont également évolué avec, d'une part, la revalorisation forfaitaire fixée à 0,2 % en 2021 pour les locaux d'habitation (68 % des bases) et de l'évolution de la grille tarifaire au m² pour les locaux professionnels (29 % des bases) fixée à 0,7 % et, d'autre part, de l'évolution physique des bases liée aux additions et nouvelles constructions (+ 1,6 % pour les habitations et + 2,4 % pour les locaux professionnels et commerces) :

Bases imposées des propriétés bâties	2019	2020	Evolution	2021	Evolution
Locaux d'habitation ordinaire et à caractère social	68 952 159	70 584 544	2,37%	71 853 710	1,80%
Locaux à usage professionnel et commercial	25 612 258	25 847 927	0,92%	26 666 630	3,17%
Etablissements industriels et assimilés	9 972 642	11 588 421	16,20%	5 700 100	-50,81%
Total des bases imposées des propriétés bâties	104 537 058	108 020 892	3,33%	104 220 440	-3,52%

- Les taux d'imposition

En 2021, les taux d'imposition sont restés stables (le taux de la TH s'appliquant uniquement sur les résidences secondaires et biens divers passibles de taxe d'habitation) :

- Taxe d'Habitation : 10,31 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1,50 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 2,19 %

- Le produit des impôts « ménages »

En 2021, la répartition du produit fiscal a évolué suite à la disparition du produit de TH sur les résidences principales et sa compensation par l'Etat avec le versement d'une fraction de TVA nationale (13,10 M€). En 2021, le produit des impôts « ménages » s'élève à 2,26 M€ contre 14,26 M€ en 2020.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Nature	Impôts ménages	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73111	TH	12 113 817	12 430 964	2,62%	505 013	-95,94%
73111	TFPB	1 570 401	1 623 233	3,36%	1 563 504	-3,68%
73111	TFNPB	53 219	54 400	2,22%	54 263	-0,25%
73111	Taxe additionnelle TFNPB	112 279	122 317	8,94%	119 250	-2,51%
7318	Rôles supplémentaires TF et TH	67 700	34 763	-48,65%	18 608	-46,47%
Total Impôts ménages		13 917 416	14 265 677	2,50%	2 260 638	-84,15%

Les impôts « économiques » :

Nature	Impôts économiques	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73111/ 7318	CFE *	11 393 702	11 828 506	3,82%	10 170 418	-14,02%
73112	CVAE	7 502 874	7 925 034	5,63%	8 110 489	2,34%
73113	TASCOM	1 891 054	1 896 421	0,28%	1 732 962	-8,62%
73114	IFER	497 575	527 233	5,96%	567 324	7,60%
Total Impôts économiques		21 285 205	22 177 194	4,19%	20 581 193	-7,20%

* rôles supplémentaires au 7318 inclus

Le produit des impôts économiques acquittés par les entreprises de l'Agglomération a diminué en 2021 de 7,20 % par rapport à 2020 (- 1,60 M€).

Cette baisse est due à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels qui est l'assiette de calcul de la CFE. Néanmoins, cette mesure, instituée par la loi, est compensée par l'Etat par le versement d'une compensation fiscale inscrite au chapitre 74.

En incluant cette compensation dans l'évolution de la fiscalité économique, le produit des impôts économiques progresse de 1,44% par rapport à 2020. Cette progression ne permet pas le versement d'une DSC économie aux communes en 2022 compte tenu de son évolution inférieure au seuil déclencheur fixé à 2% dans le pacte fiscal et financier.

La cotisation foncière des entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et est assise sur la valeur locative de leurs biens immobiliers. Associée à la CVAE, elles constituent la cotisation économique territoriale (CET).

- L'évolution de la base d'imposition de la CFE

Evolution des bases nettes imposables	2019	2020	Evolution	2021	Evolution
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	39 868 323	41 956 408	5,24%	35 857 557	-14,54%

Les bases nettes de CFE diminuent de 14,54 % en 2021, cette baisse est due à la diminution de moitié de la valeur locative des établissements industriels nécessaires au calcul de la CFE imposée par la loi pour diminuer les impôts de production.

- Le taux d'imposition de la CFE

Le taux d'imposition de la CFE n'a pas évolué par rapport à 2020 et correspond au taux unique de convergence des 13 communes qui avait été voté en 2010 lors de la création de la communauté d'agglomération, soit 28,16 %.

- Le produit de la CFE

En baisse de 14 % par rapport à 2020, le produit de CFE suit la variation à la baisse de 14,5 % des bases nettes imposables de la CFE et se situe à 10,17 M€ en 2021.

Cette perte de bases imposables est compensée par l'instauration d'une compensation fiscale versée par l'Etat de 1,91 M€ en 2021.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE est acquittée par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 500 000 € HT et calculée en fonction de la valeur ajoutée produite.

En 2021, 2 623 entreprises présentes sur le territoire ont déclaré une valeur ajoutée de 2 M€ en hausse de 102 M€ (+ 5,38 %) par rapport à 2020 générant une CVAE reversée à l'Agglomération de 8,11 M€ en hausse de 185 K€ (+ 2,34 %).

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

La TASCOM est due par commerces exploitant une surface de vente supérieure à 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 460 000 € HT.

Son produit a baissé de 8,62 % en 2021, soit une perte de 163 K€ par rapport à 2020.

En période de crise sanitaire, les entreprises assujetties à cette taxe ont déclaré un chiffre d'affaires en baisse de 17 % sur le territoire par rapport à 2020.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

L'IFER concerne certaines entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

En augmentation de 40 K€ par rapport à 2020, le produit des IFER en 2021 a évolué notamment suite à l'augmentation du produit de 36 K€ des IFER sur les stations radioélectriques dont le nombre est passé de 197 en 2020 à 261 en 2021.

- **Les dotations et participations (Chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nature	DGF	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
741124	Dotation d'intercommunalité	1 468 477	1 625 952	10,72%	1 674 565	2,99%
741126	Dotation de compensation	8 397 997	8 244 456	-1,83%	8 082 086	-1,97%
Total DGF		9 866 474	9 870 408	0,04%	9 756 651	-1,15%

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, a diminué de 114 K€ en 2021 (-1,15 %) par rapport à 2020.

Avec les critères notamment de population et de coefficient d'intégration fiscale en hausse en 2021 par rapport à 2020 pour l'Agglomération et nécessaires au calcul de la dotation, la dotation d'intercommunalité progresse de 2,99 % par rapport à 2020, soit un produit supplémentaire de 48 K€.

Afin de financer les mesures nationales liées à la dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation est uniformément écartée sur la base d'un taux annuel décidé par le comité des finances locales (-1,97 % en 2021 contre -1,83 % en 2020 et -2,3 % en 2019), soit une perte de 162 K€ pour l'Agglomération.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP).

Nature	Dotation	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
748312	DCRTP	1 349 257	1 336 615	-0,94%	1 336 615	0,00%

Dotation à la charge de l'État destinée à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP versée au bloc communal en 2021 n'a pas été minorée et est restée figée au niveau de la DCRTP versée en 2020 conformément à l'article 73 de la loi de finances pour 2021.

Les Allocations compensatrices

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les EPCI en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Allocations compensatrices	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
74832	Compensation CFE hors locaux industriels	142 850	172 728	20,92%	191 322	10,76%
74832	Compensation CFE locaux industriels	0	0		1 915 637	
74833	Compensation TFPB et TFNPB	7 375	7 737	4,91%	8 209	6,10%
74833	Compensation TF locaux industriels	0	0		84 446	
74834	Compensation TH	904 527	953 375	5,40%	0	-100,00%
Total		1 054 752	1 133 840	7,50%	2 199 614	94,00%

La compensation liée à la CFE, hors établissements industriels, est en progression de 10,76 % par rapport à 2020 (+18 K€). Elle correspond essentiellement (180 K€) à l'exonération totale de CFE pour les entreprises réalisant un montant de chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € (base minimum) instituée en loi de finances en 2018.

Une nouvelle compensation, de 1,91 M€ en 2021, est versée par l'Etat afin de prendre en charge la perte subie par la commune de l'abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels applicable en matière de CFE décidé en loi de finances 2021.

Son montant sera égal, chaque année, au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette nouvelle mesure par le taux de CFE voté en 2020 par l'Agglomération.

Les participations

Les subventions de fonctionnement reçues représentent 6 M€ en 2021 soit une légère hausse de 2,3 % par rapport à 2020 (5,9 M€).

Nature	Participations	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
74718	Etat	23 739	75 279	217,11%	32 002	-57,49%
7472	Région	2 142 778	2 139 778	-0,14%	2 151 302	0,54%
7473	Département	60 107	61 202	1,82%	39 929	-34,76%
74741	Commune membre de l'EPCI	5 000	5 000	0,00%	5 000	0,00%
74758	Autre groupement	87 988	106 498	21,04%	66 694	-37,38%
74771	Fonds social européen (FSE)	327 053			427 740	
7478 74788	Autres organismes (CAF, MSA,...)	3 228 942	3 519 838	9,01%	3 290 099	-6,53%
7478142	Conférence des financeurs				30 591	
Total		5 875 607	5 907 595	0,54%	6 043 357	2,30%

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de la Région pour le transport scolaire, de l'Union européenne pour l'insertion et de la CAF pour la petite enfance.

Pour rappel, en 2020, le financement FSE était en renouvellement de programmation et l'Agglomération avait bénéficié d'un financement exceptionnel de l'Etat pour l'acquisition de masques.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 737 K€, en augmentation de 1,07 % par rapport à 2020.

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
752	Revenus des immeubles	303 997	397 813	30,86%	366 096	-7,97%
755	Dédits et pénalités perçus	2 039 054	10 280	-99,49%	50 467	390,92%
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 129 745	174 250	-84,58%	177 124	1,65%
	Autres produits de gestion courante	139 038	146 625	5,46%	143 353	-2,23%
Total		3 612 037	729 233	-79,81	737 039	1,07%

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques s'élèvent à 33 K€ et sont en diminution de 90,96 % par rapport à 2020. Ils concernent les annulations de mandats sur exercices antérieurs (13 K€) et les cessions d'actifs (20 K€).

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

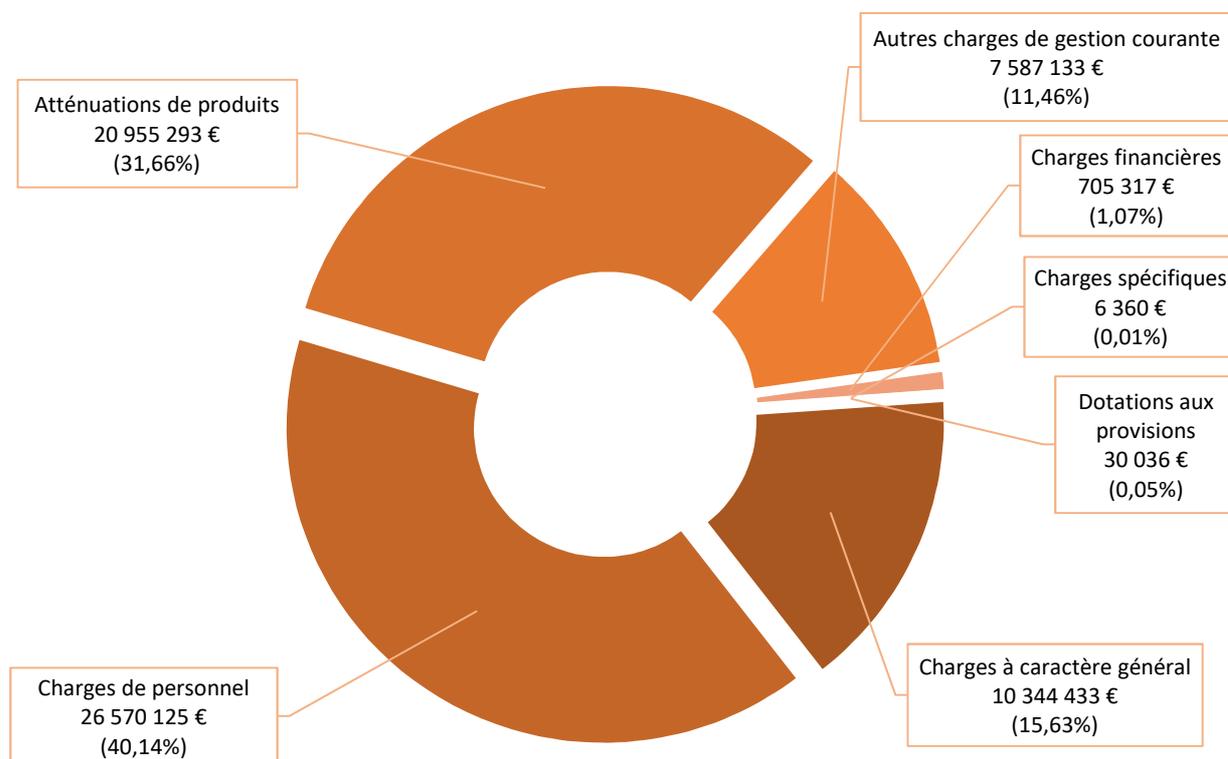
Les atténuations de charges s'élèvent à 117 K€ en 2021, en diminution de 22,52 % par rapport à 2020. Elles concernent les remboursements de charges des assurances pour le personnel.

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation limitée de 1,07 % par rapport à l'année 2020, ce qui représente 702 K€, pour un montant global de 66,20 M€.

FONCTIONNEMENT	Chap.	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Charges à caractère général	011	10 041 610	9 770 289	-2,70%	10 344 433	5,88%
Charges de personnel	012	25 407 530	25 286 244	-0,48%	26 570 125	5,08%
Atténuations de produits	014	20 625 816	20 937 562	1,51%	20 955 293	0,08%
Autres charges de gestion courante	65	8 924 982	8 620 106	-3,42%	7 587 133	-11,98%
Charges financières	66	620 379	698 748	12,63%	705 317	0,94%
Charges spécifiques	67	125 320	146 084	16,57%	6 360	-95,65%
Dotations aux provisions	68	27 600	37 926	37,41%	30 036	-20,80%
Total dépenses réelles de fonctionnement		65 773 238	65 496 959	-0,42%	66 198 698	1,07%

Elles se répartissent ainsi en 2021 :



- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'élève à 10,34 M€, en augmentation de 5,88 % par rapport à 2020. L'année 2021 a vu une reprise des activités et des équipements avec des contraintes sanitaires allégées, mais également par la mise en service de la 1^{ère} tranche du nouveau complexe aquatique.

Nature	Charges à caractère général	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
604	Achats de prestations de service	301 839	225 492	-25,29%	291 041	29,07%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 195 649	1 522 685	27,35%	1 620 008	6,39%
611	Contrats prestations de services avec entreprises	4 930 742	4 817 575	-2,30%	4 935 835	2,45%
613	Locations	305 998	112 490	-63,24%	57 020	-49,31%
615	Entretiens et réparations	201 409	184 849	-8,22%	275 131	48,84%
616	Primes d'assurances	348 617	366 933	5,25%	727 654	98,31%
617	Etudes	118 563	22 389	-81,12%	35 706	59,48%
618	Autres services extérieurs	126 012	86 162	-31,62%	87 549	1,61%
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	304 604	249 986	-17,93%	244 689	-2,12%
623	Publicité, publications, relations publiques	262 090	231 738	-11,58%	169 019	-27,06%
625	Déplacements, missions réceptions	48 560	22 852	-52,94%	13 941	-38,99%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	42 420	38 805	-8,52%	20 635	-46,82%
628	Divers autres services extérieurs	1 672 526	1 728 098	3,32%	1 734 028	0,34%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	62 771	68 354	8,89%	67 598	-1,11%
	Autres	119 812	91 882	-23,31%	64 579	-29,72%
	Total	10 041 610	9 770 289	-2,70%	10 344 433	5,88%

Les principales variations concernent :

- La diminution des autres fournitures non stockées (- 134 K€),
- L'audit pour la mise en place du CIAS (+ 17 K€),
- Les animations en faveur les personnes âgées (+ 18 K€),
- L'entretien et réparation des bâtiments culturels, sportifs et des aires d'accueil des gens du voyages (+ 42 K€),
- Les frais de gardiennage (+ 44 K€),
- Les achats de repas au CMR pour les multi-accueils (+ 58 K€),
- Les contrats de prestations liées aux eaux pluviales (+ 204 K€),
- Les charges liées au complexe aquatique (+ 663 K€) dont 256 K€ pour les fluides et 261 K€ pour l'assurance dommage ouvrage.

- **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Charges de personnel	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Dépenses de personnel	19 744 072,93	19 779 446,73	0,18%	20 979 584,09	6,07%
Assurances du personnel	232 665,33	105 095,59	-54,83%	105 413,21	0,30%
Cotisation CNAS	101 637,00	106 353,38	4,64%	107 908,04	1,46%
Flux de mutualisation	5 329 155,00	5 295 348,00	-0,63%	5 377 220,00	1,55%
Total	25 407 530,26	25 286 243,70	-0,48%	26 570 125,34	5,08%

Les dépenses de personnel progressent de 5,08 % par rapport à 2020 et s'élèvent (flux de mutualisation inclus) à 26,57 M€.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents,
- Une diminution du nombre d'avancements de grade et de promotions internes, conséquence des efforts réalisés dans ce domaine depuis 2015 avec un nombre important d'agents ayant atteint le dernier grade de leur cadre d'emplois,
- Une durée de vacances de postes parfois plus longues en raison des difficultés de recrutement rencontrées, à l'instar de l'ensemble de la fonction publique territoriale, dans certains domaines d'activité,
- Les conséquences de la crise sanitaire avec le versement d'une prime exceptionnelle d'environ 20 K€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant la crise (prime PCA), et en parallèle un recours accru dans nos structures de la petite enfance aux personnels temporaires pour faire face aux absences liées au Covid. Ces remplacements avaient été moindres en 2020 en raison du confinement et de la fermeture des établissements pendant cette période,
- La possibilité de verser le RIFSEEP depuis juillet 2020 aux auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants et puéricultrices, avec un impact en année pleine sur 2021,
- L'impact également en année pleine des nouveaux postes nécessaires pour le fonctionnement du nouveau centre aquatique (contre 4 mois uniquement en 2020),
- Les actions volontaristes mises en œuvre par l'Agglomération afin de conjuguer adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants et optimisation de la gestion des ressources humaines.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Nature	Atténuations de produits	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
7391118	Restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	54 087	47 443	-12,29%	146 555	208,91%
739211	Attributions de compensation (AC)	19 031 709	19 364 915	1,75%	19 364 915	0,00%
739212	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 413 030	1 525 204	7,94%	1 443 823	-5,34%
7392221	FPIC (prélèvement)	126 990	0	-100,00%	0	
Total		20 625 816	20 937 562	1,51%	20 955 293	0,08%

Les atténuations de produits comprennent principalement les reversements aux communes composés des attributions de compensation (AC) et des dotations de solidarité communautaires (DSC) qui représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement de l'Agglomération (31% en 2021).

Les AC sont des versements obligatoires de l'Agglomération vers les communes membres qui ont pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre les collectivités. En l'absence de transfert de compétence avec l'Agglomération ayant un impact sur le montant de l'AC des communes, le montant de 19,36 M€ n'a pas évolué par rapport à 2020.

L'Agglomération a versé en 2021 un montant total de 1,44 M€ de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier 2015-2020 prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Ce montant comprend une dotation économie arrêtée à 91 K€ suite à l'évolution annuelle supérieure à 2 % des impôts économiques en 2020 de l'Agglomération et dont une partie (30%) est reversée aux communes membres en fonction de leur population.

Les restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes sont essentiellement en 2021 un reversement de fiscalité pour 146 K€ à l'Etat correspondant à 50% des dégrèvements de CFE accordés aux entreprises en 2020 (293 K€ en soutien à 294 entreprises).

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
653	Indemnités et frais de mission des élus	229 579	304 518	32,64%	402 652	32,23%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 703	46 803	1164,00%	1 168	-97,50%
655	Contributions et participations obligatoires	2 207 979	2 058 859	-6,75%	1 578 052	-23,35%
657	Subventions de fonctionnement versées	5 591 985	6 126 887	9,57%	5 515 491	-9,98%
658	charges diverses de gestion courante	891 737	83 039	-90,69%	89 770	8,11%
Total		8 924 982	8 620 106	-3,42%	7 587 133	-11,98%

Les autres charges de gestion courante sont en diminution de 11,98 % par rapport à 2020 et s'élèvent à 7,58 M€ en 2021.

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- Le transfert de la subvention de fonctionnement de l'office de tourisme imputée au 655 en 2020 (493 K€) sur la nature 657 en 2021 (632 K€) suite à la création de la SPL Destination La Roche-sur-Yon désormais compétente en matière de tourisme sur l'Agglomération,
- La diminution de 1,11 M€ de la subvention d'équilibre au budget Transports (672 K€ en 2021 contre 1,82 M€ en 2020) suite à l'augmentation du versement mobilité acquitté par les entreprises (+ 673 K€ en 2021) et une recette exceptionnelle liée au remboursement en 2021 de 322 K€ de fiscalité perçue (CVAE) par le délégataire CTY au titre de la clôture de la convention 2010-2016,
- Le soutien de l'Agglomération aux entreprises du territoire lors de la crise sanitaire avec un volume global de 193 K€ d'aides au loyer commercial versées en 2021.

L'Agglomération apporte également un concours aux associations dans l'organisation de leurs manifestations au travers des avantages en nature (prêts de salles et matériels, aide logistique et technique...) pour un montant valorisé à 722 K€ en 2021, et les subventions versées aux associations à hauteur de 2,44 M€.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières progressent de 0,94 % en 2021 et s'élèvent à 705 K€ contre 699 K€ en 2020. Les charges d'intérêt liées aux emprunts augmentent de 8 K€ contrairement aux frais financiers liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie diminuent de 2 K€.

- **Les dépenses spécifiques (chapitre 67) et les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Le montant des dépenses spécifiques hors provisions est de 6 K€, en baisse de 95,65 % par rapport à 2021. Avec la nomenclature M57, ces dépenses correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Les dotations aux provisions comprennent les provisions des comptes épargnes temps (22 700 €) et les provisions des créances douteuses (7 336 €), soit un total de 30 036 €.

2. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS.

Budget principal en €		CA 2019	CA 2020	CA 2021
1	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	75 218 408,40	72 514 493,28	73 813 205,67
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	65 176 657,47	64 788 307,51	65 491 849,14
3	Epargne de gestion = 1-2	10 041 750,93	7 726 185,77	8 321 356,53
	Taux d'épargne de gestion	13,4%	10,7%	11,3%
4	Charges financières	596 580,42	708 650,27	706 849,10
5	Epargne brute = 3-4	9 445 170,51	7 017 535,50	7 614 507,43
	Taux d'épargne brute	12,6%	9,7%	10,3%
6	Remboursement capital de la dette (avec crédits-baux, hors cautions et refinancement)	2 751 152,34	3 102 903,64	3 588 085,69
7	Epargne nette = 5-6	6 694 018,17	3 914 631,86	4 026 421,74
	Taux d'épargne nette	8,9%	5,4%	5,5%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	16 830 152,54	10 002 426,13	7 407 816,86
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	35 994 632,59	24 347 565,77	22 051 255,32
10	Besoin de financement = 9-8-7	12 470 461,88	10 430 507,78	10 617 016,72
	Taux d'autofinancement	18,6%	16,1%	18,3%
11	Encours de dette au 31/12	43 071 547,04	50 470 043,39	57 881 957,69
12	Capacité de désendettement = 11/5	4,56	7,19	7,60

En 2021, les niveaux d'épargne atteignent 7,61 M€ pour l'épargne brute et 4,03 M€ pour l'épargne nette, et progressent respectivement de 8,51 % et 2,86 %. La qualité de la gestion financière, conforme à la stratégie définie lors du DOB 2021 et du BP 2021, permet de maintenir et conforter ces résultats.

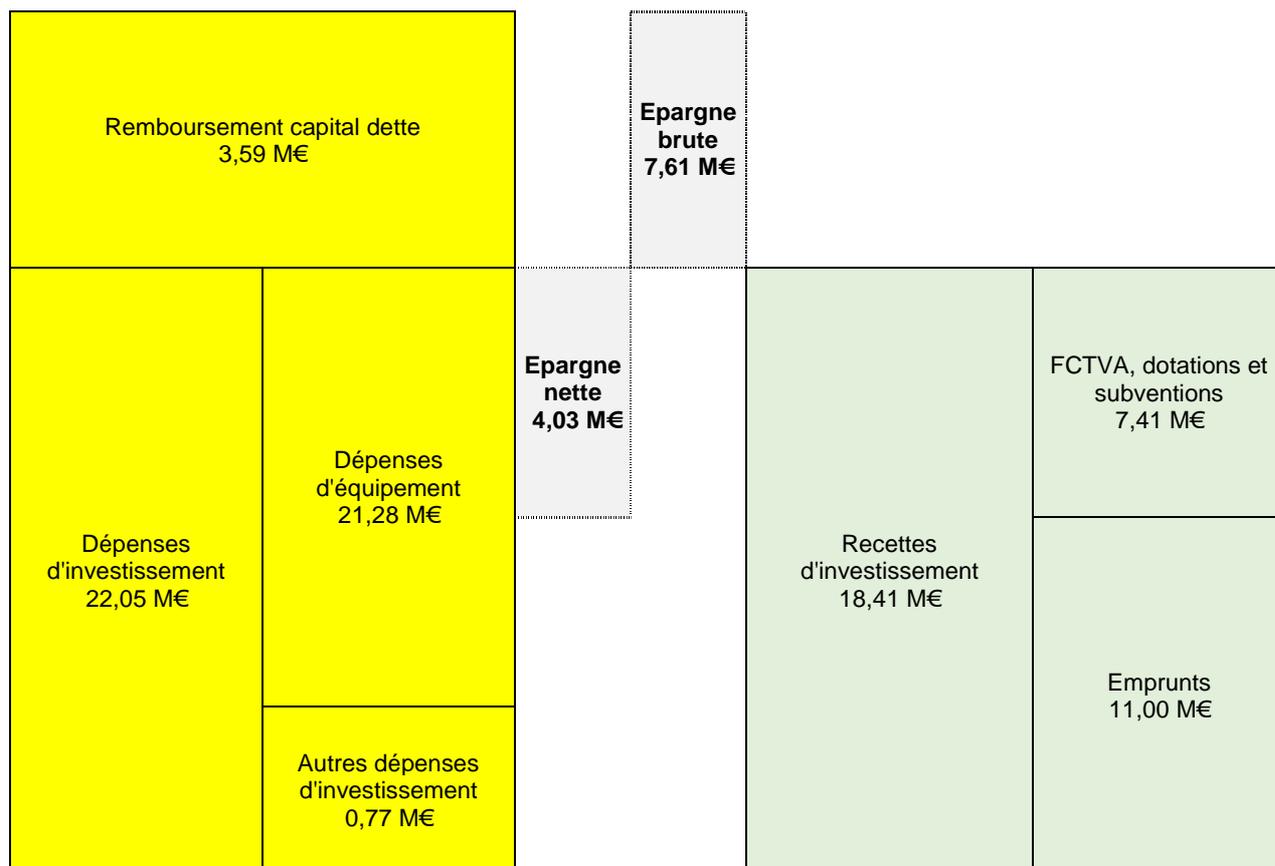
Afin de financer ces investissements, la collectivité s'appuie, au-delà de l'autofinancement qui couvre une part importante des investissements, sur ses ressources propres d'investissement et sur un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'encours de dette atteint ainsi 57,88 M€ au 31 décembre 2021, en progression par rapport à 2020 (50,47 M€) mais inférieur de près de 2 M€ au niveau présenté dans nos perspectives financières dans le cadre du DOB 2021 (59,79 M€). Ce niveau d'endettement maîtrisé constitue l'un des leviers de la stratégie communautaire. Avec une capacité de désendettement de 7,60 ans, la solvabilité reste en-deçà des seuils d'alerte.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT



TOTAL Dépenses 25,64 M€

TOTAL Recettes (hors autofinancement) 18,41 M€

a) Résultat de clôture de la section d'investissement.

Le total des recettes émises s'élève à 28 523 010,56 €, dont 19 269 228,41 € en recettes réelles et 9 253 782,15 € en recettes d'opérations d'ordres.

Quant aux dépenses émises, leur montant est de 30 279 440,98 € dont 25 639 341,01 € de dépenses réelles et 4 640 099,97 € de dépenses d'opérations d'ordre.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2021 est de - 1 756 430,42 €.

Le résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) s'élève à - 3 427 817,09 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit donc ainsi :

Résultat clôture exercice 2020 :	- 3 427 817,09 €
Résultat exercice 2021 :	-1 756 430,42 €
Résultat de clôture 2021 :	- 5 184 247,51 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 5 184 247,51 € en 2021.

b) Les dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté).

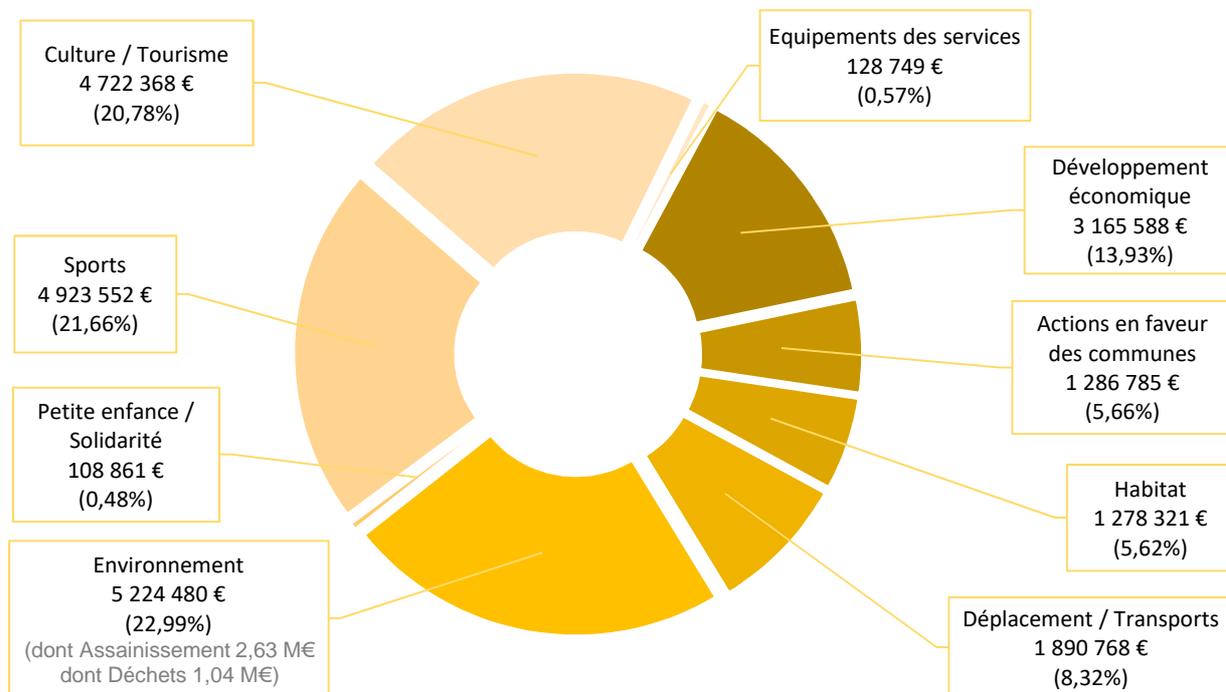
Le montant des dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté) s'élève à 25,64 M€, leur évolution est retracée de 2019 à 2021 dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Chap.	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Dotations fonds divers et réserves	10		27 977			
Subventions d'investissement	13		1 400		774 988	55256%
Emprunts et dettes assimilées	16	2 762 683	3 111 874	12,64%	3 597 003	15,59 %
Immobilisations incorporelles	20	253 242	548 953	116,77%	256 585	-53,26%
Subventions d'équipements versées	204	4 291 524	6 640 967	54,75%	5 281 473	-20,47%
Immobilisations corporelles	21	6 148 431	5 573 331	-9,35%	2 637 679	-52,67%
Immobilisations en cours	23	17 685 241	9 426 293	-46,70%	11 742 801	24,57%
Participations et créances rattachées	26	276 331	346 331	25,33%	276 330	-20,21%
Autres immobilisations financières	27	5 944 361	200 000	-97%	309	-99,85%
Opération pour compte de tiers	45xx	1 021 090	1 601 321	56,82%	1 072 174	-33,04%
Total dépenses réelles d'investissement		38 382 904	27 478 447	-28,41%	25 639 341	-6,69%

Les dépenses d'équipement sont réparties entre les opérations structurantes pour 19,46 M€ et les opérations récurrentes pour 3,27 M€.

Le pourcentage d'exécution des crédits inscrits au PPI pour l'année est de 70,11 % (restes à réaliser compris et tous budgets confondus).

La répartition par enveloppes du PPI se traduit ainsi :



Les principales opérations sont les suivantes :

Développement économique :

3 166 K€



- Subvention pour extension Courtaisière 267 K€
- Dispositif aide à l'immobilier (installation d'entreprise) 200 K€
- Aéroport des Ajoncs 209 k€
- Voiries et parkings dans les zones d'activités économiques commercialisées 408 K€
- Extension du pole numérique 1 930 K€

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Actions en faveur des communes : 1 287 K€

- Fonds de concours aux communes 1 287 K€

Habitat : 1 278 K€

- Aides directes au parc public 276 K€
- Aides Etat au parc public 320 K€
- Subventions habitat parc privé 645 K€

Déplacement / Transports : 1 891 K€

- Participation au contournement nord et sud 1 384 K€
- Aides aux communes pour les liaisons douces 269 K€
- Pistes cyclables Aubigny - Les Clouzeaux / Brétignolles sur Mer 130 K€

Environnement : 5 224 K€

- Gemapi, travaux de restauration, continuité écologique 291 K€
- Eaux pluviales 627K€
- Aménagement centre Beautour 552 K€
- Travaux structurants assainissement collectif 1 463 K€
- Etudes station d'épuration Moulin Grimaud 204 K€
- Travaux postes de refoulement 560 K€
- Aménagement extérieur et bâtiment recyclerie 936 K€

Petite enfance / solidarité : 109 K€

- Travaux d'amélioration des bâtiments 34 K€
- Mobiliers multi-accueils 13 K€
- Menuiseries extérieures multi accueil Chapi-Chapo 32 K€
- Solde multi-accueil les Girafons 21 K€

Sports : 4 924 K€



- Complexe aquatique patinoire 4 812 K€
- Matériels et équipement piscine et patinoire 112 K€

Culture / Tourisme :

4 722 K€



- Construction salle Quai M

4 567 K€

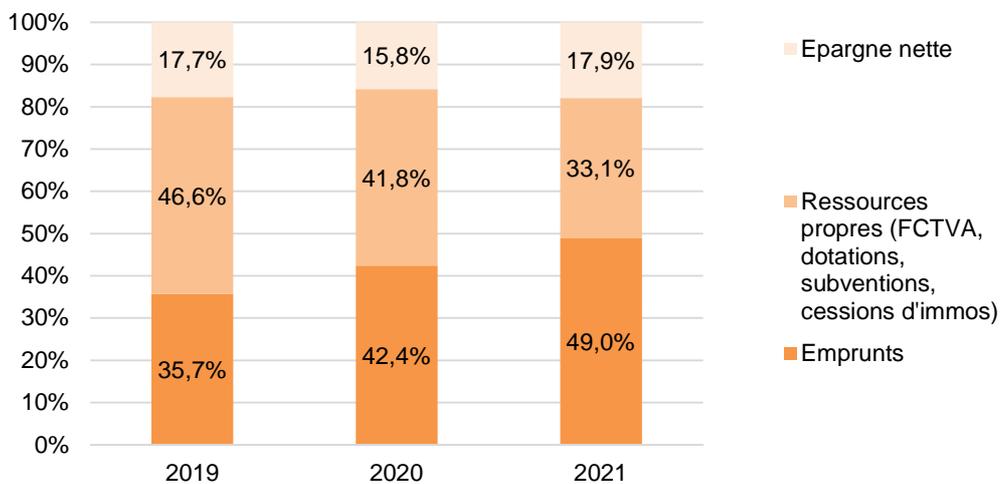
Equipements des services :

129 K€

c) **Les financements des équipements**

- **La structure des recettes d'investissement**

Structure des recettes d'investissement du budget principal



Afin de financer la section d'investissement, les ressources internes d'une collectivité sont composées de l'épargne nette, des produits de cessions provenant de la section de fonctionnement, du FCTVA, et des dotations et subventions reçues inscrites en section d'investissement.

En 2021, les ressources internes ont représenté 51,0 % des recettes d'investissement contre 57,6 % en 2020 et 64,3 % en 2019 alors que les ressources externes, que sont les emprunts nouveaux, ont représenté 49,0 % en 2021 contre 42,4 % en 2020 et 35,7 % en 2019.

• **Le financement des équipements**

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Chap.	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
FCTVA	10222	3 466 552	2 732 232	-21,18%	1 733 085	-36,57%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	3 903 096	3 293 260	-15,62%	861 412	-73,84%
Subventions d'investissement reçues	13	5 019 714	4 214 557	-16,04%	4 372 729	3,75%
Emprunts nouveaux et cautions	16	13 599 813	10 511 484	-22,71%	11 006 894	4,71%
Immobilisations financières	27	7 237 683	183 694	-97,46%	0	-100,00%
Opérations pour tiers	45	894 596	930 396	4,00%	1 226 297	31,80%
Autres recettes		111 794	1 931 462	1627,69%	68 811	-96,42%
Total Recettes réelles d'investissement		34 233 248	23 797 086	-30,49%	19 269 228	-19,03%

Le montant total des recettes réelles d'investissement, hors refinancement de la dette, s'élève à 19,27 M€.

• **FCTVA**

Le montant du FCTVA perçu en 2021 s'élève à 1,73 M€, en baisse de 36,57 %, et correspond à la récupération d'une partie de la TVA afférente aux dépenses d'investissement payées sur les deux derniers trimestres de l'exercice 2020 et des 4 trimestres de l'exercice 2021 dont le versement par la Préfecture est désormais principalement automatisé.

• **Les subventions d'équipement (chapitre 13)**

En 2021, les subventions d'investissement s'élèvent à 4,37 M€, soit une évolution de 3,75 % par rapport à 2020.

Parmi les différents projets financés, l'Agglomération a obtenu en 2021 le versement de subventions pour des équipements structurants tels :

- L'extension de la Loco Numérique 1 150 K€
- Le Quai M 1 080 K€
- Le complexe aquatique 624 K€



Par ailleurs, l'Agglomération s'est mobilisée pour émarger au plan de relance de l'Etat et a ainsi perçu 78 K€ pour les projets suivants :

- | | |
|---|-------|
| • La liaison douce La Roche-sur-Yon - Aubigny-les Clouzeaux | 53 K€ |
| • Le projet alimentaire territorial | 25 K€ |

- **La dette sur le budget principal (chapitre 16)**

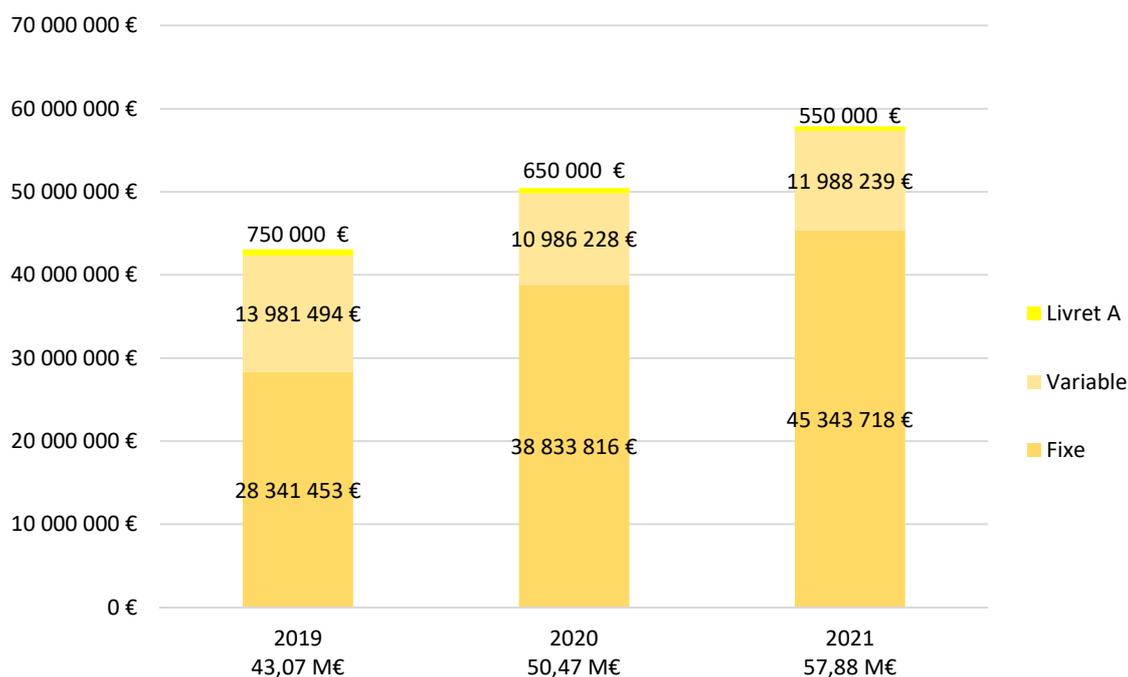
Évolution du stock de dette

Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2021 à 57,88 M€ et est en hausse de 7,41 M€ par rapport à 2020.

En effet, le remboursement du capital de la dette a atteint 3,59 M€ en 2021 contre un flux de nouveaux emprunts souscrits pour un montant de 11 M€. Ces emprunts ont permis de financer 21,28 M€ d'opérations inscrites au programme d'investissements PPI 2021-2026, soit un taux de recours à l'emprunt de 51 % pour financer les investissements :

- Le solde de 2 M€ d'un emprunt de 5 M€ auprès de l'Agence France Locale sur 20 ans à un taux fixe de 0,97 %,
- 2 M€ auprès de l'Agence France Locale sur 20 ans à un taux fixe de 0,53 %,
- 5 M€ auprès de l'Agence France Locale sur 20 ans à un taux fixe de 0,80 %,
- 2 M€ d'un emprunt de 3 M€ auprès du Crédit Coopératif sur 20 ans à un taux fixe de 0,47 %

Evolution du stock de dette du budget principal



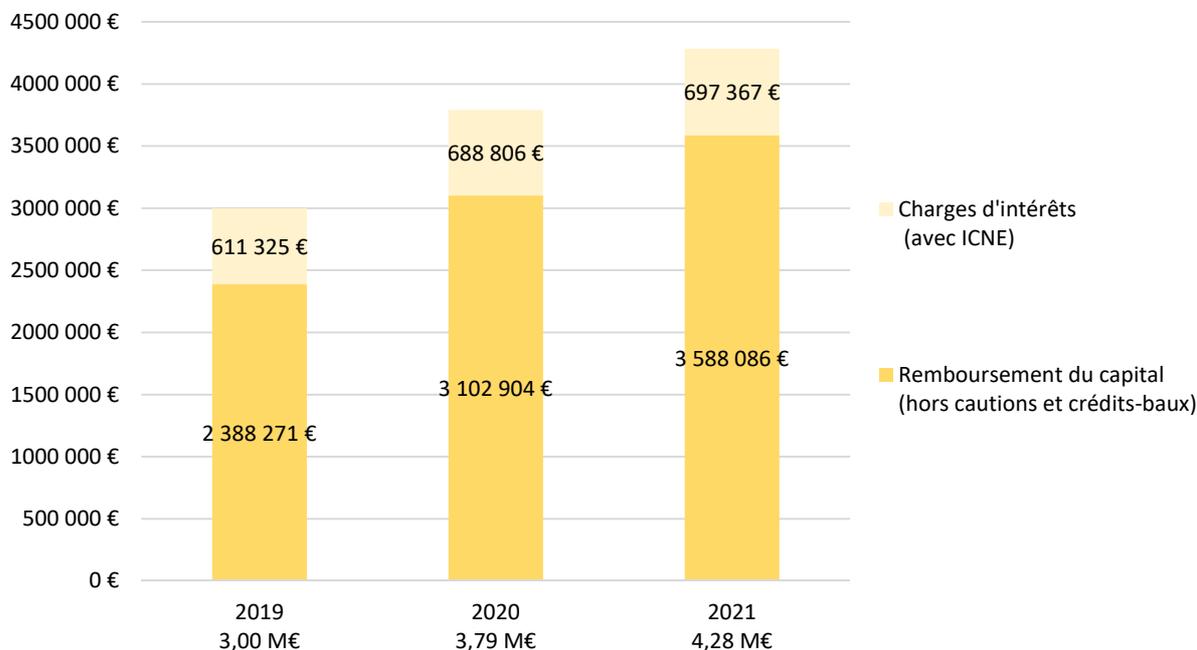
Répartition de l'encours de dette

Compte tenu des taux d'intérêt faibles, la collectivité contracte les nouveaux emprunts à taux fixe. Son encours à taux fixe est donc majoritaire dans l'encours de la dette du budget principal : 78 % de son encours est à taux fixe, 21 % à taux variable et 1% indexé sur le livret A.

L'Agglomération ne possède dans son encours de dette aucun emprunt structuré qui présenterait un risque financier élevé.

Annuité

Annuité de la dette au budget principal



L'annuité dépensée par l'Agglomération en 2021 s'élève à 4,28 M€, en augmentation de 13 % par rapport à 2020, soit une hausse de 618 K€.

En 2021, le remboursement du capital des emprunts progresse de 15,6 % contre une augmentation des charges d'intérêt de seulement 1,2 % par rapport à 2020.

Le ratio charges financières/encours de dette, qui mesure le coût financier de la dette (remboursement des intérêts des emprunts principalement), s'élève à 1,22 % contre 2,2 % pour la moyenne des communautés d'Agglomération (ratio 2020 AMF-Banque postale).

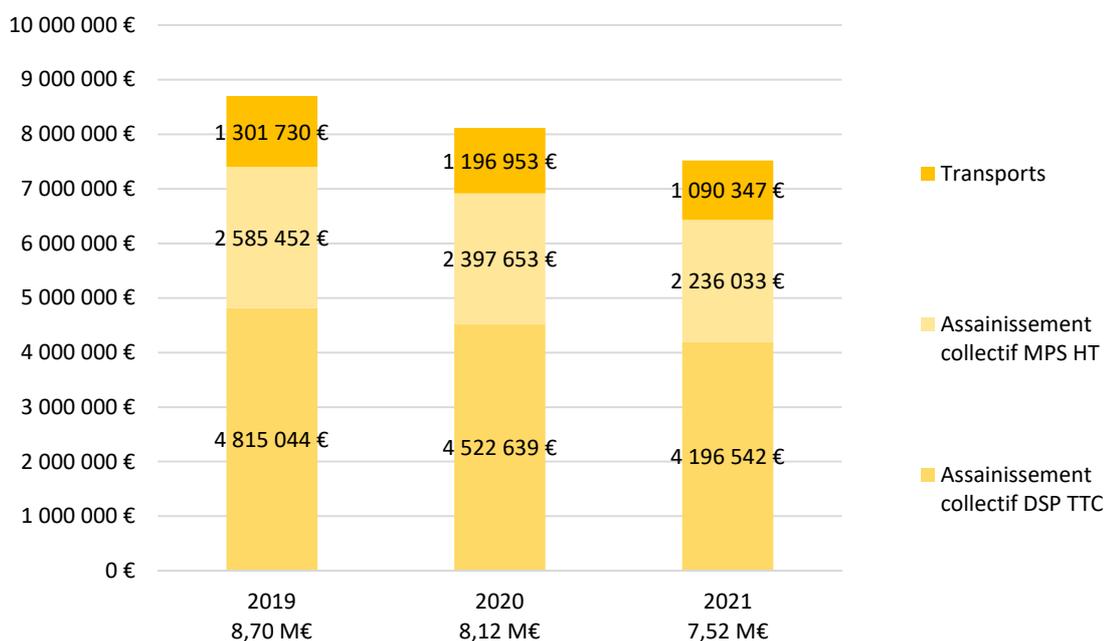
La dette sur les budgets annexes

Trois budgets annexes sont endettés en 2021 :

- Les deux budgets « Assainissement collectif », pour 6,92 M€,
- Le budget « Transports », pour 1,20 M€.

En l'absence de nouveaux emprunts pour financer les investissements de ces budgets, leur encours de dette a diminué de 7,32 % par rapport à 2020, soit un désendettement de 594 K€.

Evolution du stock de dette des budgets annexes



L'encours de dette des budgets annexes s'élève à 74 € par habitant contre 81 € en 2020 et 329 € pour la moyenne des communautés d'Agglomération (ratio 2020 source AMF-Banque postale).

Ratios

Ratios d'endettement du budget principal de La Roche-sur-Yon Agglomération	2019	2020	2021	Moyennes 2020 CA AMF-Banque postale
Encours de dette en € / habitant	432 €	500 €	569 €	369 €
Annuité de la dette en € / habitant	30 €	38 €	42 €	nd
Ratio de désendettement (en années)	4,15	7,19	7,60	5,00
Ratio d'endettement des budgets consolidés (principal et annexes)				
Encours de dette en € / habitant	519 €	580 €	643 €	698 €

L'**annuité** et l'**encours** de dette par habitant s'élèvent respectivement à 42 € et 569 € à la fin de l'exercice 2021.

Si l'**encours de dette par habitant** du budget principal est supérieur à la moyenne de la strate, l'Agglomération possède, en intégrant l'endettement de ses budgets annexes, un endettement global de 643 € par habitant inférieur à la moyenne 2020 de 698 € par habitant des communautés d'agglomération selon l'étude de l'AMF-Banque Postale.

La **capacité de désendettement**, exprimée en nombre d'années, indique la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute. Elle se situe en 2021 à 7,60 ans (contre 7,19 ans en 2020) et est inférieure au premier seuil d'alerte à 12 ans. Celle-ci était estimée à 9,38 ans lors du DOB 2022.

4. RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

Le compte administratif 2021 du budget principal présente un résultat global de clôture de l'exercice 2021, de 2 915 643,03 € qui se décompose de la façon suivante :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	3 020 949,25 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	- 1 756 430,42 €
Solde des restes à réaliser	1 651 124,20 €
Résultat global de clôture 2021	2 915 643,03 €

5. BUDGETS ANNEXES

En complément du budget principal, le budget de la Roche-sur-Yon Agglomération inclut six budgets annexes.

a) Le budget « Assainissement non collectif »

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	55 868,09	Produits des services du domaine	70	39 671,00
Charges de personnel	012	53 397,00			
Autres charges de gestion courante	65	83,00			
Charges exceptionnelles	67	566,00	Produits exceptionnels	77	69 943,00
Dépenses réelles		109 614,09	Recettes réelles		109 614,00
Dépenses d'opérations d'ordre		0,00	Recettes d'opération d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES		109 614,09	TOTAL DES RECETTES		109 614,00
Déficit de fonctionnement 2021		0,09			
Déficit antérieur		2 507,86			

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'assainissement non collectif s'élèvent à 110 K€ et sont en hausse de 38,51 % par rapport à 2020.

Les frais de personnel de 53 K€ et les charges à caractère général de 56 K€ constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise des contrôles des installations des usagers.

Le budget principal abonde la section de fonctionnement de 69 943 € contre 42 254 € en 2020.

- INVESTISSEMENT.

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Immobilisations incorporelles	20	34 554,00			
Dépenses réelles		34 554,00	Recettes réelles		0,00
Dépenses d'opérations d'ordre		0,00	Recettes d'opérations d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES		34 554,00	TOTAL DES RECETTES		0,00
Déficit d'investissement 2021		34 554,00			
			Excédent antérieur		22 140,86

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'acquisition du logiciel métier de gestion.

b) Le budget « Assainissement collectif en gestion TTC »

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	137 568,09	Produits des services du domaine	70	1 457 636,83
Charges de personnel	012	65 984,00			
Charges financières	66	181 000,00			
Charges exceptionnelles	67	2 973,04			
Dépenses réelles		368 842,24	Recettes réelles		1 457 636,83
Opérations d'ordre entre sections	042	503 043,66	Opérations d'ordre entre sections	042	49 278,00
Dépenses d'opérations d'ordre		503 043,66	Recettes d'opérations d'ordre		49 278,00
TOTAL DES DEPENSES		871 885,90	TOTAL DES RECETTES		1 506 914,83
			Excédent de fonctionnement		635 028,93
			Excédent antérieur		3 382 402,79

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 369 K€, en augmentation de 2,65 % par rapport à 2020. Elles sont constituées des charges à caractère général, des charges de personnel et des charges financières.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 458 K€ et sont en augmentation de 19,41 %. Cette augmentation s'explique par le rattrapage des émissions de titres de PFAC, un nombre plus important de raccordement et un reversement des affermagés en surcroît.

• INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Emprunts et dettes assimilées	16	737 260,54	Emprunts et dettes assimilées	16	450 754,75
Immobilisations incorporelles	20	40 043,06	Autres immobilisations financières	27	86 531,12
Immobilisations corporelles	21	639 727,27			
Dépenses réelles		1 417 030,87	Recettes réelles		537 285,87
Opérations d'ordre entre sections	040	49 278,00	Opérations d'ordre entre section	040	503 043,66
Opérations patrimoniales	041	90 816,12	Opérations patrimoniales	041	90 816,12
Dépenses d'opérations d'ordre		140 094,12	Recettes d'opérations d'ordre		537 285,87
TOTAL DES DEPENSES		1 557 124,99	TOTAL DES RECETTES		1 131 145,65
Déficit d'investissement		425 979,34			
			Excédent antérieur		2 153 645,94

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 1 417 K€, en augmentation de 74,60 %. Cette augmentation s'explique par les travaux sur opérations d'équipement :

- La poursuite des travaux d'assainissement 419 K€
- L'acquisition du terrain pour la station d'épuration 187 K€

c) Le budget « Assainissement collectif en gestion HT »

• FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	1 208 291,64	Produits des services du domaine	70	2 620 614,77
Charges de personnel	012	251 969,00	Autres produits de gestion courante	75	2 739,74
Charges financières	66	84 324,83			
Charges exceptionnelles	67	9 291,76			
Dépenses réelles		1 553 877,23	Recettes réelles		2 623 354,51
Opérations d'ordre entre sections	042	589 003,00	Opérations d'ordre entre sections	042	150 317,00
Dépenses d'opérations d'ordre		589 003,00	Recettes d'opérations d'ordre		150 317,00
TOTAL DES DEPENSES		2 142 880,23	TOTAL DES RECETTES		2 773 671,51
			Excédent de fonctionnement		630 791,28
			Excédent antérieur		52 000,00

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 554 K€, en augmentation de 9,54 % par rapport à 2020. Elles sont constituées des charges à caractère général (1,2 M€), des charges de personnel (252 K€) et des charges financières (84 K€).

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

L'intégration de la commune de la Ferrière, en juillet 2021, suite à son changement de gestion constitue la principale évolution des charges à caractère général.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 623 K€ et sont en augmentation de 19,98 %. Cette augmentation s'explique également par l'intégration de la commune de la Ferrière sur ce budget (+359 K€).

- INVESTISSEMENT

DEPENSES		Chap	CA 2021	RECETTES		Chap	CA 2021
Emprunts et dettes assimilées	16	311 142,07	Excédents de fonctionnement capitalisés	10	348 404,95		
Immobilisations incorporelles	20	456,79	Subventions d'investissement	13	439 544,96		
Immobilisations corporelles	21	1 889 318,90	Emprunts et dettes assimilées	16	108 671,21		
Immobilisations en cours	23	28 819,43					
Dépenses réelles		2 229 737,19	Recettes réelles		896 621,12		
Opérations d'ordre entre sections	040	150 317,00	Opérations d'ordre entre section	040	589 003,00		
Opérations patrimoniales	041	27 590,96	Opérations patrimoniales	041	27 590,76		
Dépenses d'opérations d'ordre		177 907,76	Recettes d'opérations d'ordre		616 593,76		
TOTAL DES DEPENSES		2 407 644,95	TOTAL DES RECETTES		1 513 214,88		
Déficit d'investissement		894 430,07					
Déficit antérieur		1 184 531,24					

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 2 230 K€, en augmentation de 144,70 %. Cette augmentation s'explique par les travaux sur opérations d'équipement :

- Les travaux structurants d'assainissement 1 187 K€
- Les travaux sur le poste de refoulement 560 K€

d) Le budget « Déchets ménagers »

- FONCTIONNEMENT

Le budget déchets ménagers retrace les opérations comptables liées aux ramassages des ordures ménagères, l'exploitation des déchetteries et de la recyclerie.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	4 597 367,93	Produits des services du domaine	70	9 461 937,08
Charges de personnel	012	412 611,00	Dotations et participations	74	22 025,60
Autres charges de gestion courante	65	4 583 654,98	Autres produits de gestion courante	75	39 065,94
Charges exceptionnelles	67	22 938,62	Produits exceptionnels	77	116 552,64
Dépenses réelles de fonctionnement		9 616 572,53	Recettes réelles de fonctionnement		9 639 581,26
Opérations d'ordre entre sections	042	411 617,29	Opérations d'ordre entre sections	042	138 144,00
Dépenses d'opérations d'ordre		411 617,29	Recettes d'opérations d'ordre		138 144,00
TOTAL DES DEPENSES		10 028 189 ,82	TOTAL DES RECETTES		9 777 725,26
Déficit de fonctionnement		250 464,56			
			Excédent antérieur		3 138 717,70

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement représentent 9 617 K€. Elles sont constituées principalement des charges à caractère général (4,6 M€) des frais de personnels (412 K€), des autres charges de gestion courante (4,58 M€). Pour 2021, elles sont en augmentation de 7,44 %.

Les principales dépenses concernent :

- La collecte des ordures ménagères 3 014 K€
- La gestion des déchetteries 792 K€
- Le remboursement des frais annexes au budget principal 413 K€
- L'entretien et la réparation des PAV 216 K€
- La fourniture et la distribution des sacs jaunes 152 K€
- La contribution au syndicat TRIVALIS 4 540 K€

Les produits sont représentés essentiellement par la redevance incitative pour 9 428 K€ (+ 0,24 %).

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Immobilisations corporelles	21	112 903,61	Dotations, fonds divers et réserves	10	357 682,73
Immobilisations en cours	23	1 019 364,72	Subventions d'investissement	13	764 627,00
			Immobilisations en cours	23	87 751,44
Dépenses réelles		1 132 268,33	Recettes réelles		1 210 061,17
Opérations d'ordre entre sections	040	138 144,00	Opérations d'ordre entre sections	040	411 617,29
Opérations patrimoniales	041	58 775,64	Opérations patrimoniales	041	58 775,64
Dépenses d'opérations d'ordre		196 919,64	Recettes d'opérations d'ordre		470 392,93
TOTAL DES DEPENSES		1 329 187,97	TOTAL DES RECETTES		1 680 454,10
			Excédent d'investissement		351 266,13
			Excédent antérieur		2 893 702,45

En section d'investissement, les dépenses réelles représentent 1 132 K€. Elles concernent :

- La réhabilitation du bâtiment et les aménagements extérieurs de la recyclerie 1 023 K€
- Le renouvellement des bacs poubelles 62 K€

Les recettes d'investissement à hauteur de 1 210 K€ concernent :

- La récupération du FCTVA de l'année 2020 358 K€
- Les subventions liées à la recyclerie 765 K€
- Des écritures de rectifications comptables 88 K€

e) Le budget « transports »

- FONCTIONNEMENT

Le budget transports retrace le service des transports en commun sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	9 418 220,71	Produits des services du domaine	70	1 594 490,00
Charges de personnel	012	77 668,00	Impôts et taxes	73	7 262 611,53
			Dotations et participations	74	754 451,00
Charges financières	66	42 660,65	Produits exceptionnels	77	323 927,36
Dépenses réelles de fonctionnement		9 538 549,36	Recettes réelles de fonctionnement		9 935 480,29
Opérations d'ordre entre sections	042	357 470,00	Opérations d'ordre entre sections	042	24 596,00
Dépenses d'opérations d'ordre		357 470,00	Recettes d'opérations d'ordre		24 596,00
TOTAL DES DEPENSES		9 896 019,36	TOTAL DES RECETTES		9 960 076,29
			Excédent de fonctionnement		64 056,93
Déficit antérieur		246,00			

En section de fonctionnement, les dépenses réelles représentent 9 539 K€. Elles sont constituées des charges à caractère général dont la contribution CTY Impulsion (9,42 M€), des charges de personnel (78 K€) et des charges financières (42 K€). Pour 2021, elles sont en augmentation de 1,15 %.

Les produits réels de fonctionnement sont en augmentation de 1,83 % pour un total de 9 935 K€.

Ils concernent :

- La participation des usagers aux titres de transport 1 594 K€
- Le versement transport 7 263 K€
- La subvention d'équilibre du budget principal 672 K€
- L'accord transactionnel pour clôture de la DSP précédente 322 K€

L'augmentation des ventes aux usagers, du versement transport et la recette exceptionnelle permettent de réduire la subvention d'équilibre du budget principal par rapport à la prévision du budget primitif.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES		Chap	CA 2021	RECETTES		Chap	CA 2021
Emprunts et dettes assimilées		16	106 606,68				
Immobilisations corporelles		21	48 167,89				
Dépenses réelles			154 774,57	Recettes réelles			0,00
Opérations d'ordre entre sections		040	24 596,00	Opérations d'ordre entre sections		040	357 470,00
Dépenses d'opérations d'ordre			24 596,00	Recettes d'opérations d'ordre			357 470,00
TOTAL DES DEPENSES			179 370,57	TOTAL DES RECETTES			357 470,00
				Excédent d'investissement			178 099,43
				Excédent antérieur			471 920,41

En section d'investissement, les écritures de dépenses concernent le remboursement de capital de la dette pour 107 K€, les travaux d'accessibilité des arrêts pour 25 K€ et l'acquisition de vélos à assistance électrique pour 22 K€.

Les dotations d'amortissements permettent de dégager un excédent de 178 K€.

f) Le budget « Zones d'Activités Économiques »

- FONCTIONNEMENT

Le budget zones d'activités économiques relate les zones en cours de commercialisation.

DEPENSES		Chap	CA 2021	RECETTES		Chap	CA 2021
Charges à caractère général		011	1 097 726,49	Produits des services du domaine		70	1 350 650,40
				Autres produits de gestion courante		75	282 871,57
Charges spécifiques		67	140 982,80	Produits spécifiques		77	2 906,47
Dépenses réelles de fonctionnement			1 238 709,29	Recettes réelles de fonctionnement			1 636 428,44
Opérations d'ordre entre sections		042	5 986 860,52	Opérations d'ordre entre sections		042	6 253 735,12
Dépenses d'opérations d'ordre			5 986 860,52	Recettes d'opérations d'ordre			6 253 735,12
TOTAL DES DEPENSES			7 225 569,81	TOTAL DES RECETTES			7 890 163,56
				Excédent de fonctionnement			664 593,75
Déficit antérieur			813 336,11				

En section de fonctionnement, les dépenses réelles représentent 1 239 K€. Les charges à caractère général sont composées des acquisitions des terrains, de la viabilisation des terrains, de l'aménagement des voiries et espaces publics et des frais de commercialisation.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Les principales dépenses concernent les zones suivantes :

•	Artipole à la Ferrière	264 K€
•	Saint Eloi à Mouilleron-le-Captif	256 K€
•	Les Ajoncs à la Roche-sur-Yon	119 K€
•	Chaillot à Nesmy	133 K€
•	L'Eraudière à Dompierre-sur-Yon	58 K€
•	Bois Imbert à la Ferrière	50 K€

Les produits représentent les cessions de terrains pour 1 351 K€ et le reversement des excédents des zones reprisent en régie en 2020 (283 K€).

Elles sont en augmentation (70 %) par rapport à 2020 et s'explique par les cessions des zones suivantes :

•	Parc Eco à la Roche-sur-Yon	453 K€
•	Les Ajoncs à la Roche-sur-Yon	289 K€
•	Bois Imbert à La Ferrière	238 K€
•	Villeneuve à Venansault	173 K€
•	Le Luneau à Dompierre-sur-Yon	105 K€

• INVESTISSEMENT

DEPENSES		Chap	CA 2021	RECETTES		Chap	CA 2021
Autres immobilisations financières		27	20 000,00				
Dépenses réelles			20 000,00	Recettes réelles			0,00
Opérations d'ordre entre sections		040	6 253 735,12	Opérations d'ordre entre sections		040	5 986 860,52
Dépenses d'opérations d'ordre			6 253 735,12	Recettes d'opérations d'ordre			5 986 860,52
TOTAL DES DEPENSES			6 273 735,12	TOTAL DES RECETTES			5 986 860,52
Déficit d'investissement			286 874,60				
Déficit antérieur			2 293 812,38				

En section d'investissement, les écritures concernent les opérations d'ordre entre section et les avances pour les zones en concession. Les écritures d'ordres retracent les annulations des stocks au 1^{er} janvier 2021 et leurs constatations au 31 décembre 2021.

6. RESULTATS CONSOLIDES.

Les budgets de la Roche-sur-Yon Agglomération affichent les résultats suivants pour l'année 2021 :

RESULTATS	BUDGETS							TOTAL
	Principal	SPANC	Assainis. TTC	Assainis HT	Déchets ménagers	Transports	Zones d'act.	
FONCTIONNEMENT								
Recettes	75 965 464	109 614	1 506 915	2 773 672	9 777 725	9 960 076	7 890 164	107 983 630
Dépenses	72 944 515	109 614	871 886	2 142 880	10 028 190	9 896 019	7 225 570	103 218 674
RESULTAT	3 020 949	-	635 029	630 791	-250 465	64 057	664 594	4 764 956
<i>Résultat antérieur</i>	3 360 339	-2 508	3 382 403		3 138 718	-246	-813 336	9 065 370
INVESTISSEMENT								
Recettes	28 523 011	-	1 131 146	1 513 215	1 680 454	357 470	5 986 861	39 192 156
Dépenses	30 279 441	34 554	1 557 125	2 407 645	1 329 188	179 371	6 273 735	42 061 059
RESULTAT	-1 756 430	-34 554	-425 979	-894 430	351 266	178 099	-286 875	-2 868 903
<i>Résultat antérieur</i>	-3 427 817	22 141	2 153 646	-1 184 531	2 893 702	471 920	-2 293 812	-1 364 751
RESTES A REALISER (RAR)								
Recettes	4 689 000							4 689 000
Dépenses	3 037 876			420 590	281 090	15 145		3 754 700
Solde	1 651 124	-	-	-420 590	-281 090	-15 145	-	934 300
RESULTAT CORRIGE (RAR INCLUS)	2 915 643	-34 554	209 050	-684 229	-180 288	227 011	377 719	2 830 352
<i>RÉSULTAT CUMULE GLOBAL (RAR INCLUS)</i>	2 848 165	-14 921	5 745 099	-1 868 760	5 852 132	698 685	-2 729 429	10 530 971